



SOCIETE INTERNATIONALE DES PLANTATIONS D'HEVEA (SIPH)

Politique de santé et sécurité au travail

SIPH est leader dans la production et l'usinage du caoutchouc naturel en Afrique de l'Ouest. Le Groupe SIPH couvre la holding SIPH en France, assurant les activités commerciales, et ses filiales : SAPH en Côte d'Ivoire, GREL au Ghana, RENL au Nigeria, et CRC au Liberia.

Le Groupe SIPH met en œuvre les conditions permettant à chaque employé d'être sensibilisé et convaincu que la santé et la sécurité sont des valeurs essentielles de sa culture opérationnelle, de sorte que chacun travaille de façon sécuritaire, en étant persuadé que chaque incident peut être évité.

Pour ce faire, le Groupe SIPH, qui appartient au Groupe SIFCA, leader dans l'agro-industrie en Afrique de l'ouest, met en place un système de management de la santé et sécurité au travail conformément à la norme ISO 45001 v2018 pour ses activités de :

- Plantation
- Production,
- Transformation, et
- Commercialisation du caoutchouc naturel.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe SIPH s'engage à :

- ❖ fournir les ressources nécessaires et le personnel qualifié pour assurer l'application et le maintien de cette politique;
- ❖ fournir et maintenir un environnement de travail sain, propre et ordonné qui préserve la santé et la sécurité de ses employés, clients, sous-traitants et visiteurs;
- ❖ maintenir un système de management de la santé et sécurité au travail (SST) approprié à la nature et à l'étendue des risques;
- ❖ identifier les dangers et évaluer le niveau de risque en matière de SST, ainsi qu'à appliquer les mesures nécessaires afin de les éliminer ou les contrôler à un niveau aussi bas que possible;
- ❖ maintenir des programmes de prévention en matière de SST adaptés à chacun de ses établissements et usines, en conformité avec la législation applicable dans les pays SIPH opère;
- ❖ mettre en place les dispositions nécessaires dans la gestion des projets (création ou extension de plantation, construction ou extension d'usines) afin de respecter ses responsabilités contractuelles ainsi que les exigences légales en matière de SST;

- ❖ améliorer de façon continue son système de management ainsi que ses performances relatives à la SST;
- ❖ déterminer et revoir ses objectifs en SST sur une base annuelle afin d'atteindre sa cible de zéro blessure et maladie professionnelle;
- ❖ informer, éduquer et motiver toutes personnes travaillant pour le Groupe SIPH au sujet de la présente politique et de leurs obligations en matière de SST;
- ❖ revoir la présente politique sur une base biennale afin de garantir sa pertinence et son caractère approprié.

Nous nous engageons à soutenir la mise en application de cette politique, dont le succès nécessite l'implication de tous, à tous les échelons de l'organisation.

Abidjan le 14 décembre, 2020

Bertrand VIGNES,

Directeur Général